nuant à donner des nouvelles de la propagande, elle s'efforcera de perfectionner la partie documentaire plus particulièrement réservée aux hommes d'étude.

Mais, en même temps, nous ferons paraître une nouvelle publication qui s'adressera à tous nos zélateurs : Chevaliers, Pages du Christ, porteurs de la *Croix* et de nos diverses publications.

Cet organe s'intitulera la *Croisade de la Presse*.

Il réserve, dès son apparition, une surprise qui sera très goûtée de nos propagateurs.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle création de la Maison de la Bonne Presse sera très appréciée de nos meilleurs amis, et nous prions Dieu de la bénir.

PAUL PERON-VRAU.

A TRAVERS LA PRESSE

La faillite socialiste

De la *Libre Parole* :

Supposez les socialistes étroitement unis, se tenant à l'écart des influences délétères du régime, prenant acte, avec une attitude calme et digné, de toutes ces manifestations de la décomposition bourgeoise, qui se reproduisent avec une si inquiétante fréquence.

Un tel parti aurait été rudement fort; il serait apparu comme un élément de réserve; on se serait dit :

« Après tout, c'est peut-être ceux-là, ces prolétaires ou ces bourgeois, rentrés volontairement dans le camp du prolétariat, qui vont enfin faire régner la vertu. »

C'est précisément là où s'est révélé l'infernal génie de Waldeck. Il a joué aux socialistes le plus abominable tour que l'on puisse jouer à un parti qui avait l'avenir pour lui, il les a fait entrer dans la baraque en ruines. Il a trouvé à la fois le moyen de solidariser les socialistes avec le juif que la France s'apprête à vomir, et de les associer aux actes d'un régime qui croule sous le dégoût général.

On a vu des socialistes au pouvoir faire tout ce que faisaient des ministres bourgeois, déguster des spoons au Samos, décorer des Paquin, recevoir des grands cordons et des titres de noblesse, et commettre plus d'actes de favoritisme, accumuler plus d'injustices et plus d'illégalités que tous ceux qui les avaient précédés.

Au fond, M. Jaurès, qui, au contraire de Roumestan, pense peut-être quand il ne parle pas, a l'intuition confuse de cette situation.

C'est ce qui vous explique qu'il ne triomphe pas des scandales de l'affaire Humbert, comme il en aurait triomphé autrefois, qu'il ne tire pas des énormités que l'affaire Humbert met au jour toutes les conclusions qu'il en aurait tirées jadis, qu'il n'y puise pas un argument au point de vue de la cause dont il est le porte-paroles.

Grâce à l'astuce de Waldeck, le socialisme s'est trouvé en réalité, sinon atteint, du moins compromis dans tous ces scandales. Sans doute, le garde des sceaux Humbert appartenait à l'opportunisme, mais Monis, le garde des sceaux actuel, qui, pendant trois ans, a refusé de mettre la justice en mouvement alors que l'escroquerie ne faisait plus de doute pour personne, faisait partie d'un ministère dans lequel figurait un socialiste, d'un ministère qui n'a duré que grâce à l'appui des socialistes.

Vingt ans après

C'est le titre de l'article que M. Ernest Judet publie ce matin dans le *Petit Journal*. Il est question de l'Union générale et de l'affaire Humbert.

Comment l'histoire du coffre-fort de Mme Humbert dépend-elle étroitement de l'aventure du krach? Une découverte récente a mis tout d'un coup l'opinion troublée sur la piste sérieuse : M. Léopold Sée déclarait au directeur du *Gaulois*, qui en a témoigné explicitement, que M. Humbert, garde des sceaux, déposa chez lui 500 000 francs au lendemain de la disparition de l'Union générale.

D'où venait cette fortune subite d'un homme dont la pauvreté complète était notoire la veille? Par quelle source mystérieuse le Pactole avait-il coulé dans les caisses de celui qui fit arrêter M. Reatoux, qui brisa l'œuvre dont la perte fit des milliers de victimes innocentes, arrêta l'initiative et l'activité indépendante des capitaux français? S'il est vrai que le testament des Crawford fut inventé pour justifier cette inexplicable richesse; s'il est vrai que le besoin d'entretenir le luxe de la famille, après l'extinction des 500 000 francs, déposés chez M. Léopold Sée, fut l'origine fréletée d'une série d'expédients et de supercheries, le motif du grossissement continu des dilapidations futures, nous aurions la clé tragique d'une immense machination sans précédent! Elle accapare, depuis vingt ans, les influences souveraines du Parlement et compromet d'innombrables ministères.

C'est Brisson qu'il faut

De l'*Eclair* :

C'est décidément sur M. Combes que se porte la préférence des groupes radicaux pour la présidence du Conseil. On ne sait pas encore quel compte tiendra M. le président de la République de cette indication; le certain est qu'elle déjoute un peu l'opinion et que les personnes non initiées aux secrètes tactiques des couloirs se demandent : pourquoi ce Childebrand sénatorial?

Car enfin il y a d'autres héros dont le nom répondait mieux à l'attente de la galerie. Les groupes radicaux affirment qu'ils disposent d'une majorité ferme; ils déclarent, en outre, qu'ils veulent un ministère qui soit le contraire d'un ministère de désarmement, un ministère résolument anticlérical et qui, pour débuter, applique dans toute sa rigueur la loi des Congrégations. Eh! bien, pour cette besogne, il y a un homme bien plus désigné que M. Combes, c'est M. Brisson. Pourquoi pas M. Brisson? Est-ce que son nom ne sonne pas un anticléricalisme aussi pur que celui de M. Combes? Mais, l'anticléricalisme, c'est lui. Il n'y a pas dans le monde politique français une physionomie plus marquée dans ce sens que la sienne. Il a, d'ailleurs, sur le sénateur de la Charente-Inférieure, cet avantage qu'il n'est pas un nouveau venu à la présidence du Conseil, qu'il y a déjà fait ses preuves. Et cela, dans la situation, est aussi à considérer.

C'est comme pour la présidence de la Chambre. Là encore on écarte M. Brisson sans fournir de cette éviction une explication qui soit accessible au public. On veut, dit-on, par l'élection à la présidence, couper court à toutes les tentatives d'apaisement que mènent les partisans de la concentration; on veut influencer, dans le sens du retour à la politique de combat, la décision prochaine de M. Loubet. Eh bien! si on veut cela, ce n'est pas M. Bourgeois qu'il faut prendre, c'est encore M. Brisson.

Inutile de souligner l'ironie qui a inspiré ces lignes.

Le fait que les amis du sinistre Brisson le trouvent compromettant est en effet assez significatif.

LA MUNICIPALITÉ DE ROUEN

Election du maire et des adjoints Discours du maire

Le Conseil municipal de Rouen s'est réuni hier soir pour procéder à l'élection du maire et des adjoints.

M. Leblond a été élu maire. Ont été élus adjoints : MM. Robert, Duchemin, Delafond et Houzard.

Le maire et les adjoints appartiennent à la nouvelle majorité progressiste et libérale du Conseil. Dans sa déclaration, le maire a dit :

Nous référant au désir exprimé par nos concitoyens le 25 mai, nous entendons pratiquer ici une politique d'apaisement et de conciliation, ennemie de toute intransigeance; nous avons demandé le concours de citoyens fermement attachés au gouvernement de la République, progressistes et libéraux, résolument opposés à toute réaction, assurant par là notre collaboration au triomphe des idées républicaines dans la représentation sénatoriale.

En dehors de cette question, nous estimons qu'une administration municipale vraiment libre et ne subissant aucune influence extérieure doit s'occuper exclusivement des affaires de la ville en apportant tous ses soins à écarter toute question irritante au double point de vue politique et religieux.

REVOCATION D'UN MAIRE

Les journaux d'Evreux rapportent qu'à la suite d'une lettre qu'il avait adressée au préfet de l'Eure, M. Collignon, maire de Giverny (Eure), vient d'être révoqué de ses fonctions.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Outre la scandaleuse nomination dont nous parlons d'autre part, de M. René Waldeck-Rousseau, neveu et chef de cabinet du président du Conseil, en qualité de conseiller à la Cour d'appel de Paris, l'*Officiel* publie le mouvement judiciaire ci-après :

Président de Chambre à la Cour d'appel de Paris, M. Boutet, avocat général; — avocats généraux : à Paris, M. Fournier, substitut du procureur général; à Douai, M. Combris, procureur de la République à Cognac; — substituts du procureur général : à Paris, M. Courtin, substitut du procureur de la République; à Aix, M. Chamblard, substitut du procureur général à Bordeaux; à Bordeaux, M. Rodel, substitut du procureur de la République; — procureur général à Nancy, M. Saint-Aubin, conseiller à la Cour d'appel de Paris; — conseillers de Cour d'appel : à Nancy, M. Lanio, conseiller à Douai; à Douai, M. Valin, procureur de la République à Narbonne.

Procureurs de la République : à Florac, M. Chartrou, substitut au Mans; à Narbonne, M. Chabalet, procureur à Verdun où il s'est signalé, on s'en souvient, lors des dernières élections, par sa scandaleuse intervention contre le colonel Rousset; à Verdun, M. Sadoul, procureur à Bar-le-Duc; à Bar-le-Duc, M. Baudot, procureur à Mirecourt; à Mirecourt, M. Lavrand, substitut à Dijon; à Libourne, M. Good, procureur à Saint-Calais; à Saint-Calais, M. Cayla, substitut à Tours; à Montron, M. Viaud, substitut à Périgueux; à Baugé, M. Josse, juge d'instruction à Segré; à Domfront, M. de la Bigne de Villeneuve, procureur à Baugé; à Mortagne, M. Chilvon-Demarsay, substitut à Orléans; à Alger, M. Chouny, avocat général à Douai; à Cognac, M. Saillard, substitut au même siège; à Chalon-sur-Saône, M. Massot, substitut à Marseille; — président du tribunal : à Cahors, M. Gervais, juge à Albi; à Epernay, M. Chennebenoit, juge à Reims.

Substituts du procureur de la République : à Paris, M. de Casabianca, substitut du procureur général à Aix; à Bordeaux, M. Tortat, procureur à Florac; au Mans, M. Manceau, substitut à Mayenne; à Mayenne, M. Vétillard, juge suppléant au Mans; à Dijon, M. Dumas, substitut à Charleville; à Charleville, M. Larroche, juge suppléant à Briey; à Bordeaux, M. Véron-Réville, procureur à Libourne; à Tours, M. Richard, chef du secrétariat particulier de M. Millerand; à Périgueux, M. Lagarde, substitut à Cahors; à Cahors, M. de Andréis, substitut à Gray; à Gray, M. Boissier, juge suppléant à Toulon; à Marseille, M. de Gentile, substitut à Angers; à Angers, M. Millet, procureur à Mortagne; à Orléans, M. Hay, substitut à Coutances; à Coutances, M. Tixier, avocat; à Briey, M. Glises, juge suppléant à Saint-Pons; à Cognac, M. Lamothe, juge suppléant au même siège.

ANGLAIS & BOERS

Les espérances de paix

Hier soir, à Leeds, lord Rosebery a dit, dans un discours, qu'il croit que la paix sera annoncée dans quelques jours.

« Ce n'est pas, dit-il encore, avec un ennemi complètement épuisé que nous conclurons la paix. Nous devrons nous efforcer de nous faire des amis de nos vaillants ennemis; mais pour cela il faut suivre une politique vraiment libérale et non pas celle que dirige lord Salisbury. »

En même temps, à Alnwich, un des principaux partisans de lord Rosebery, sir Edward Grey, disait, pareillement, dans un grand discours, que l'Angleterre devait se montrer généreuse en donnant aux Boers les moyens de réparer immédiatement leurs fermes. — Il souhaite l'établissement dans l'Afrique du Sud d'une grande colonie fédérale.

—o—

Il n'y a aujourd'hui aucune information au sujet des négociations de paix. Seulement le Dr Leyds déclare qu'elles n'aboutiront qu'à un armistice de deux ou trois mois.

—o—

On dit aussi que lord Kitchener doit partir lundi de Prétoria pour venir à Londres assister aux fêtes du couronnement.

—o—

Une note des journaux anglais annonce que les communications avec l'Afrique du Sud sont en ce moment considérablement retardées à cause de la rupture de deux câbles causée par un navire qui s'est échoué près du Cap.

LES CONGRÉGATIONS

L'ARBITRAIRE

On nous écrit d'Aix-en-Provence :

A propos de la condamnation des anciens Saléziens de Saint-Pierre-de-Canon, on est étonné que le tribunal d'Aix les ait condamnés en déclarant insuffisante leur sécularisation régulière selon l'Eglise. En effet, il y a à Aix deux anciens religieux, dont un Jésuite, sécularisés de la même façon depuis dix ou douze ans.

Les juges et le ministre oseraient-ils prétendre qu'ils ne sont que fictivement sécularisés pour éluder la loi? Et, cependant, c'est la même sécularisation, et ces prêtres anciens religieux n'ont aucun emploi concordataire : sont-ils donc coupables d'un délit? L'arbitraire du ministre, adopté par les juges du tribunal d'Aix, saute aux yeux, et il est sans excuse.

LE MONUMENT DE DAUDET

C'est aux Champs-Elysées, en face la grille dorée des jardins du Palais de l'Elysée, en un coin charmant de verdure, qu'est élevé le monument de Alphonse Daudet.

L'écrivain est assis, le coude droit appuyé au dos du siège, le bras gauche repose sur le genou, dans un mouvement de lassitude et de souffrance.

La tête est tristement penchée. Daudet semble sourire, d'un sourire doux et mélancolique. Et dans ce joli paysage, à la décoration printanière, c'est un contraste saisissant.

Le monument est de M. de Saint-Marceaux. Cette après-midi, on l'a inauguré.

Sur une estrade avaient pris place les membres de la famille Daudet, un certain nombre d'écrivains connus, quelques académiciens, les membres du bureau du Conseil municipal, les délégués des ministres. Autour de l'estrade, d'autres invités. En tout, deux cents personnes.

L'inauguration a été bien morose. Il n'y manquait ni fleurs, ni musique, ni discours; mais il y manquait le soleil, le beau soleil qu'aimait l'auteur du populaire « Tartarin ».

Le socle était couvert de couronnes aux fleurs naturelles; une musique militaire prêtait son concours. M. Escudier, au nom du Conseil municipal, et M. Huysmans, au nom de l'Académie des Goncourt — cette Académie de dix, si difficile à naître, que Daudet devait présider — ont pris la parole et ont fait l'éloge de l'écrivain célèbre.

Ils ont passé en revue l'œuvre littéraire et théâtrale de Daudet. Ils ont retracé sa vie et ont rappelé ses douleurs quand l'ataxie le clouait à un fauteuil.

Ils ont dit ce qu'ils pensaient de l'esprit de l'écrivain et ils ont jugé son œuvre.

Malgré la mort et le marbre, il est peut-être trop tôt encore pour porter un jugement définitif. Daudet est mort en 1897, à l'âge de 58 ans.

On peut rappeler, cependant, en terminant qu'il s'est violemment détaché de Zola, alors que celui-ci commençait une trop funeste campagne.

L. B.

ECHOS DE PARTOUT

— Des bureaux télégraphiques sont créés à Olivese (Corse), Varaignes (Dordogne), Touget (Gers), Les Eglisottes (Gironde), Servon (Ille-et-Vilaine), Lauconne (Haute-Loire), Gennetell (Maine-et-Loire), Thordonne (Oise), Olloix (Puy-de-Dôme); des bureaux téléphoniques à Bouy (Charente) (Charente), Les Essarts et Les Nouillers (Charente-Inférieure), Auvillars-sur Saône (Côte-d'Or), Coulommes-la-Montagne, Cuis, Esnell, Epoye, Les Grandes-Loges, Jouy-les-Reims, Sacy, Bogny-aux-Moulins, Saint-Hilaire-au-Temple et Salute-Marie-à-Py (Marne); Humes (Haute-Marne).

— Le Conseil municipal de Chartres a voté hier 500 francs pour l'érection d'un monument au gouverneur Bailay à Chartres et 200 francs pour l'érection d'un monument à Bellay à Konakry.

LES GRÈVES

Morlaix. — Une tentative de conciliation, faite hier matin par le juge de paix de Morlaix entre les patrons et les délégués ouvriers menuisiers, a complètement échoué.

La grève continue dans le plus grand calme.

— bi — Dans une réunion tenue à Gagnac, les grévistes ont décidé au scrutin secret, à une grande majorité, d'adresser à la Compagnie une nouvelle demande, et ils se sont séparés en votant de nouveau la grève.

Voici les points sur lesquels porte la nouvelle demande des grévistes :

1° Confirmation du rapport des mesures disciplinaires;

2° Maintien intégral des salaires actuels et augmentation de 0 fr. 15 par jour pour les ouvriers gagnant 3 fr. 25 au moins;

3° Engagement d'accorder aux ouvriers une augmentation de salaires dès que la situation des mines le permettra;

4° Fixation de la durée du travail à huit heures pour les chauffeurs et les ouvriers du tunnel.

Saint-Etienne. — Le chômage continue dans les usines où les veloutiers se sont mis en grève.

Ce matin, une dizaine d'ouvriers de la maison Chorel et Escorbia ont demandé à reprendre le travail. Ils ont été acceptés pour lundi matin.

AFFAIRE HUMBERT

La « Rente viagère » — MM. Bulot, Magnin, Jacquin, Peytral compromis par Mme Vve Humbert — A Athènes — Anecdotes

Rien de bien sensationnel dans la journée d'hier. M. Leydet, juge d'instruction, a entendu un seul témoin, Me Lyon, avoué à la Cour d'appel. Celui-ci qui occupa pour les Crawford dans les origines de l'affaire, a fourni au magistrat certains renseignements sur les débuts du procès. Il lui a remis également plusieurs lettres de ses clients.

M. André, chargé de l'affaire de la *Rente viagère*, a reçu les dépositions de plusieurs petits employés des bureaux de la rue Auber. Un de ces témoins a donné au juge quelques renseignements curieux sur cette étrange administration.

On sait que la Société fondée en participation était régie par des statuts et règlements très sévères, prévoyant les moindres détails du fonctionnement. Ainsi l'article 19 spécifie que « la Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et cinq au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ». Or, il n'y a jamais eu d'assemblée générale, et Romain Daurignac a toujours été le seul administrateur de la Société; son frère Emile avait le titre de censeur. C'est ce dernier qui recevait les visiteurs. Mme Humbert ne venait que pour prendre de l'argent.

En sa qualité de censeur, Emile Daurignac avait la haute surveillance du coffre-fort dans lequel étaient enfermés les fonds de la *Rente viagère*. Le 7 mai, au matin, avant-veille de l'ouverture de l'autre coffre-fort, avenue de la Grande-Armée, le censeur arriva rue Auber, vers 3 heures de l'après-midi, et se fit remettre une liasse de titres et rédiger un bordereau de vente. A 5 h. 1/2, la vente effectuée, Emile Daurignac en empocha le produit, 9 900 francs, et partit. On ne l'a plus revu.

M. BULOT COMPROMIS PAR Mme Vve HUMBERT

Un rédacteur du *Figaro* a eu un long entretien avec Mme Humbert, veuve du garde des sceaux.

— Pensez-vous, a demandé le journaliste à Mme Vve Humbert qu'on recherche sérieusement les fugitifs? Les portraits que possèdent les agents sont bien vieux.

— Oh! oui, répondit Mme Humbert, Maria est représentée avec un chapeau qui date de quinze ans.

— On ne veut peut-être pas les retrouver?

— Ils avaient beaucoup d'amis qui seraient ennuyés d'être appelés comme témoins. **MM. Bulot, Magnin, Jacquin, Peytral** allaient à toutes leurs fêtes.

— Pourquoi ces personnages ne font-ils pas défendre par leurs amis la mémoire de M. Gustave Humbert?

— Quand on est dans le malheur, on n'a plus d'amis..... Songez que M. Magnin fait écrire qu'il ne connaît pas ma belle-fille. Or, Mme Magnin et sa fille assistaient à la dernière fête donnée par Thérèse.

A ATHÈNES

Le *Néon Asty* croit savoir que la famille Humbert est attendue à Patras, à bord d'un yacht.

Les autorités ont reçu des ordres.

D'autre part, la Sûreté générale a, en effet, été informée par une dépêche venue d'Athènes, que toute la famille Humbert serait réfugiée dans cette ville. Les recherches les plus actives ont aussitôt été ordonnées sur cette piste nouvelle.

ARGUMENTS FRAPPANTS

En 1895, une plainte fut déposée par Romain Daurignac contre M. Alexandre Parayre, pour coups et blessures.

A cette époque, M. Parayre était déjà l'intendant des Humbert.

Au mois de mai suivant, M. Parayre se présentait chez Daurignac et lui réclamait une somme de 1 000 francs. Romain Daurignac refusa de payer, M. Parayre déclara qu'il ne s'en irait pas sans son argent. Romain Daurignac voulut le mettre à la porte : M. Parayre l'accula vers la fenêtre et le frappa au visage en proférant des menaces de mort. Il s'ensuivit entre les deux hommes un pugilat en règle, d'où ils sortirent la figure ensanglantée. Le beau-frère de M. Humbert déposa alors une plainte au commissariat de police du quartier et un rapport fut dressé... Mais la plainte n'eut pas de suite, puisque que M. Parayre est encore l'intendant des Humbert et qu'il demeure fidèle à leur souvenir. Ainsi dans cette maison, tout finissait par s'arranger en famille.

LE SUICIDE DE MULLER

Un nommé Muller s'est suicidé aux Petites-Dalles, en se jetant du haut de la falaise. Les habitants croient que c'est le Muller dont les lettres ressemblent à celles signées Robert Crawford, et sur lesquelles a eu à s'expliquer M. Parmentier. On base cette opinion sur l'examen d'un fragment d'écriture de ce personnage. Cette version ne paraît pas sérieuse.

ANECDOTES SUR LA FAMILLE

Du *Cri de Paris* :

On était dans la propriété des Eaux-Vives, Mme Humbert avait fait les honneurs du parc, fait admirer les charmilles et respirer les bosquets. Un gourmand émit le désir de visiter aussi les treilles; tout le monde l'y suivit. Il y avait peu de raisin à ces treilles, mais des poires duchesses y resplendissaient, tels les fruits de Freya, en nombre opulent. Alors Mme Humbert, se tournant vers les dupes passées, présentes et futures qui lui faisaient un cortège avide et naïf, s'écria :

— Vous le voyez, je n'ai guère de raisins cette année, mais je suis entourée de poires.

Et celle-ci :

Un jeune poète-libertaire, qui tourne mieux les épistoles quémandeuses que les sonnets, rencontra certain jour Frédéric Humbert. Il connaissait l'histoire du coffre-fort, aussi celle des emprunts extraordinaires, des virements de Mme Humbert.

Dialogue un peu vague.

— Combien enchanté, mon *cher confrère*, de faire votre connaissance. Ah! mon cher confrère, quelle joie intense m'a procurée votre dernière œuvre!...

Cher confrère par-ci, cher confrère par-là.

L'autre s'agaçait visiblement pressentant, en homme entendu, où on le visait. Et, un peu froid, de dire :

— A quel titre, cher Monsieur, ce « cher confrère »? Je peins, j'écris, je..... Il peut y avoir confusion.

Notre poète-libertaire sent la partie perdue. Humbert ne marchera pas. Alors, la flèche du Parthe :

— Pas de confusion possible « mon cher confrère », c'est comme tapeur.

Me LANQUEST ET LA CHAMBRE DES NOTAIRES

A la suite des imputations dirigées contre Me Lanquest au sujet des actes de son ministère dans les affaires Humbert et de la *Rente viagère*, celui-ci a adressé à la date du 28 mai une lettre au président de sa Compagnie pour lui demander de vouloir bien charger MM. les syndics de la Chambre des notaires d'ouvrir une enquête au point de vue professionnel sur tous les actes qu'il avait été appelé à recevoir dans ces affaires.

Le président de la Chambre des notaires a fait droit à cette demande. En conséquence, les syndics ont saisi la Chambre, et cette dernière, dans sa séance de jeudi soir, a désigné M. Cotelle comme rapporteur.

LES FÊTES DE ROCHAMBEAU

Newport, 30 mai. — Les visiteurs français ont été reçus à la gare par le gouverneur du Rhode-Island et sa suite, par le maire et les conseillers municipaux de Newport et par d'autres notables. Ils ont parcouru les rues de la ville, où se tenait massée une foule nombreuse, escortés par 2 500 soldats et marins, et se sont rendus au cimetière où le général Brugère a déposé, au nom du président Loubet, une couronne de lauriers sur la tombe d'Eternay.

Sur tout le parcours, ils avaient pu remarquer, heureusement associés, les drapeaux français et américains.

Un banquet a été donné en leur honneur au Casino.

New-York, 31 mai. — Après un déjeuner non officiel où des toasts ont été portés aux présidents Loubet et Roosevelt et à l'Etat du Rhode-Island, les délégués sont partis à 3 heures pour Boston où ils sont arrivés à 5 heures.

Ils se reposeront aujourd'hui et assisteront ce soir au dîner offert par la ville.

Association catholique de la Jeunesse française

Le Conseil fédéral, assemblée annuelle des délégués des groupes de l'association catholique de la Jeunesse française, a commencé ses travaux, hier vendredi, sous la présidence de MM. Henry Bazire et Jean Lerolle, au siège de l'association, 76, rue des Saints-Pères.

Au moment de la vérification des pouvoirs, 180 conférences et cercles d'études sont représentés.

M. Joseph Denais, secrétaire, donne le rapport sur la marche de l'association depuis l'assemblée de 1901 et annonce la fondation de plus de 100 groupes nouveaux : la plupart de ces groupes sont alors affiliés définitivement.

M. Henry Reverdy présente ensuite une étude sur la situation générale des catholiques en France.

M. Bettancourt parle du service des renseignements professionnels et indique les résultats obtenus.

La séance de l'après-midi est consacrée aux questions d'organisation.

M. Joseph Gellé indique les moyens de fortifier les relations entre les groupes de la Jeunesse catholique et leurs divers Comités. M. Normand d'Authon, président de l'Union *régionale de l'Ouest*, recommande les visites fréquentes des Comités aux groupes et des groupes entre eux.

Le soir, à 8 h. 1/2, le Comité de la Zone de Paris avait organisé une grande réunion à laquelle assistaient plus de 300 jeunes gens. M. Max Turmann a présenté un rapport très applaudi sur les œuvres de jeunesse et l'apostolat des classes populaires.

—o—

La séance de ce matin samedi s'ouvre par un rapport de M. Piot sur la nécessité des études sociales faites en commun dans les divers groupes.

ASSEMBLÉE des œuvres provinciales de Paris

Le mouvement d'émigration qui entraîne tant de travailleurs à Paris est un phénomène social que l'on doit déplorer, mais auquel il serait puéril de prétendre s'opposer. Sans en examiner les causes, il convient de ne pas méconnaître cette réalité et de s'ingénier à y remédier. Soutenir dans leur foi et dans leurs mœurs, comme aussi dans leurs intérêts matériels, les provinciaux qui sont exposés aux épreuves et périls de la vie parisienne, tel est le but que se proposent plusieurs œuvres, dites œuvres provinciales. Instituées de manière à ne pas favoriser l'émigration provinciale, par la promesse imprudente de secours immédiats, elles soulagent, cependant, les misères matérielles et morales; elles réunissent par des conférences, des fêtes, des manifestations religieuses les provinciaux originaires de certaines régions; elles créent un lien fraternel entre les compatriotes qui se sentent en quelque sorte exilés, et se réjouissent du souvenir du pays natal. Œuvres hautement moralisatrices, elles doivent être connues et encouragées.

Pour fortifier leur action commune, s'instruire et s'encourager réciproquement, par l'exposé des méthodes suivies et des résultats obtenus, ces œuvres ont décidé de tenir une assemblée générale qui se réunira 76, rue des Saints-Pères, le 13 juin.

Les séances auront lieu : le matin, de 9 heures à midi; l'après-midi, de 2 heures à 6 heures. A 8 h. 1/2 du soir, il sera rendu compte, dans un rapport général, des travaux de la journée.

Une conférence sur le régionalisme en France clôturera l'assemblée.

Nous publierons incessamment le programme et l'horaire de cette importante réunion.

ÉVANGILE

du dimanche dans l'octave du St-Sacrement

En ce temps-là, Jésus dit cette parabole aux pharisiens : Un homme fit un grand souper, et il y invita grand nombre de personnes; et à l'heure du souper, il envoya son serviteur dire aux conviés de venir, parce que tout était prêt. Mais tous, comme de concert, commencèrent à s'excuser. Le premier lui dit : J'ai acheté une terre et il faut que j'aille la voir; je vous prie de m'excuser. Le second dit : J'ai acheté cinq couples de bœufs, et je m'en vais les éprouver; je vous prie de m'excuser. Le troisième dit : J'ai épousé une femme, et ainsi je ne puis y aller. Le serviteur, de retour, rapporta tout ceci à son maître. Alors le père de famille se mit en colère, et dit à son serviteur : Allez vite sur les places et les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux. Le serviteur lui dit : Seigneur, ce que vous avez commandé est fait, et il y a encore place. Le maître dit au serviteur : Allez sur les chemins et le long des haies, et forcez les gens d'entrer, afin que ma maison se remplisse. Car je vous assure que nul de ceux que j'avais conviés ne goûtera de mon souper.

(S. Luc, ch., XIV.)

SECRET DE VICTOIRE

Un rendez-vous se donne à tous les gens de cœur autour du Maître aimé, en qui nous avons une absolue confiance, Notre-Seigneur présent au Très Saint Sacrement de l'autel. La grande semaine eucharistique est pour les amis du Sauveur l'occasion d'un sérieux examen de conscience. Que faisons-nous, se disent-ils, pour le faire connaître et adorer? Et ils ajoutent ensuite : Que ferons-nous?

Les processions ont été en maints endroits odieusement, illégalement supprimées. Protestons contre cette tyrannie et consolons le divin Maître en remplissant les églises. Un cierge à la main, suivons du moins les processions qui se déroulent autour du sanctuaire. Vive Jésus! le Sauveur nous trouvera à ses côtés, nous ses humbles fidèles, alors qu'un si grand nombre l'abandonnent.

Dans toutes les grandes villes l'adoration paroissiale, la réparation, l'hommage à Jésus-Hostie prennent de jour en jour une importance plus grande. Puis le zèle eucharistique, dépassant les limites de cette octave, vise à établir dans les principaux centres l'adoration *diurne* et surtout *nocturne faite par les hommes*.

Les commencements, certes, sont difficiles, mais le succès suit presque fatalement et finit par dépasser presque toute espérance. Rien n'est touchant comme de voir *ouvriers* et *patrons*, riches et pauvres, tous confondus dans un même amour pour Jésus, se presser autour de son autel.

L'hommage à Jésus Rédempteur que beaucoup ont voulu faire pendant le grand Jubilé du siècle, c'est d'une manière permanente qu'il faut maintenant le reprendre et l'établir pour l'honneur et la saine logique de la piété chrétienne.

Car nous possédons dans l'Eucharistie le trésor des trésors, la sève des âmes, le ferment de tout progrès, le secret de toute résurrection, l'âme de l'Eglise et de la France.

Celui qui comprend bien la sainte Eucharistie devient au point de vue social très intelligent et très fort.

Derrière ce mystérieux symbole se cache la vie du pays, la vie des familles comme la vie de chaque individu.

L'approcher, l'adorer, l'aimer, le recevoir, c'est vouloir vivre. S'éloigner de Lui et le méconnaître, hélas! c'est vouloir mourir.

Nous voulons vivre! Et voilà pourquoi nous élèverons Jésus-Hostie sur le pavois de nos cœurs. Processions, adorations, adoration quotidienne de la sainte messe, communions fréquentes, tous ces moyens nous seront précieux pour procurer la gloire de l'Auguste Maître et attirer sur nous, sur les nôtres, sur la France et l'Eglise la protection et le secours du Rédempteur.

LE PARISIEN.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Le R. P. Gérard Martin, des Augustins de l'Assomption, rentré des missions d'Orient, décédé pieusement le 30 mai au milieu de ses frères en exil, à Saint-Trond (Belgique). Il était originaire de la Savoie et était prêtre depuis peu de temps. Nous le recommandons particulièrement aux prières de nos lecteurs. — Mme Joseph Tesson, le 26 mai, à 23 ans, à la Grangeoire de Saint-Julien-des-Landes (Vendée). — M. le chanoine Bouffaré, Supérieur des missionnaires de Notre-Dame de Vire (Manche), à 60 ans.

NOTRE COEUR DE PARIS, SOYEZ NOS SALUT

Bourg (Ain). — Mardi 3 juin, à 5 h. 3/4, chapelle des Dominicaines, messe pour les abonnés de la *Croix* et les lecteurs de l'*Ave Maria*.

MARIAGE

Mardi prochain, 3 juin, S. Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, bénira, à Saint-Sulpice de Paris, le mariage de Mlle Renée Ollé-Laprune, fille du regretté philosophe catholique, avec M. Charles Combes, avocat à la Cour d'appel.

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 1er juin. II e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE, solennité de la Fête-Dieu, procession du Très Saint-Sacrement. — L. 2. SAINT POTHIN ET SES COMPAGNONS, *martyrs*. — M. 3. SAINTE CLOTILDE, *veuve*. — M. 4. SAINT FRANÇOIS CARACCIOLO, *confesseur*. — J. 5. OCTAVE DE LA FÊTE-DIEU. — V. 6. LA FÊTE DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS. — S. 7. SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *confesseur*. — D. 8. III e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE, solennité de la fête du Sacré Cœur de Jésus et II e dimanche de la Fête-Dieu.

MÈRE FRANÇAISE

CHEZ L'IMPÉRATRICE

(*Suite*)

Cependant on était arrivé au jour du contrat; ce soir-là une foule nombreuse se pressait dans les salons de l'hôtel de l'avenue Kléber. On pouvait dire que toute la cour des Tuileries s'était donné rendez-vous là et qu'elle y avait fait assaut de toilettes. Ce n'était plus sans doute cet étalage d'étoffes soutenues par des cages d'acier que l'on vit apparaître avec stupéfaction les années précédentes et qui constitua la mode la plus barbare et la plus incommode qui fût jamais; mais si les paniers et les basquines avaient disparu, on n'en voyait pas moins dans les salons des masses de draperies, de velours et de satin savamment disposées, bordées de franges, de ruches, de dentelles, de plissés, des robes de tulle garnies de fleurs, et s'étendant en longues et encombrantes traînes. Les femmes mettaient dans leurs cheveux de grosses guirlandes rondes de feuillage, des fleurs en diamants, des aiguillettes, des boules pour soutenir le bas des coiffures près de la nuque, et on a pu dire que les chevelures et les chignons d'alors faisaient penser aux bonnets à poils des grenadiers de la garde.

Le vieux général était là, froid, sévère.

— Pauvre petite! comme elle est changée! se disait-il en regardant Lucie avec tristesse.

Son gendre, quand il était arrivé, l'avait pris à part.

— Voyons, Monsieur, avait-il insinué avec embarras; avant que le contrat ne soit dressé, j'aurais à vous consulter.

Le grand-père l'écoutait sans répondre.

— J'ai pensé, continua le chambellan, que peut-être vous voudriez bien montrer à Lucie que vous l'avez toujours affectionnée par-dessus tout.....

M. de Montidy restait impénétrable. Enfin, il dit :

— Je désirerais parler à Lucie en particulier.

Larmentane le conduisit dans un petit salon et alla chercher sa fille. Quand celle-ci fut seule avec le général, elle lui sauta au cou et s'écria entre deux sanglots déchirants :

— Non! non! grand-père chéri, je ne veux rien, ah! rien! Je vous défends de me parler de cela..... Et puisque nous ne sommes ensemble que pour quelques instants, parlez-moi d'Alix, parlez-moi de mon pauvre Gaston!.....

Le général avait une furieuse envie de pleurer lui-même; il sut pourtant se dominer et trouva des caresses pour son enfant aimée.

On vint bientôt les appeler. Larmentane aborda sa fille.

— Rien de fait? interrogea-t-il à voix basse.

Elle ne répondit pas. Qu'il lui fallait d'empire sur elle-même et de charité chrétienne pour trouver des excuses à ce père indigne, et ne pas le mépriser!

Le comte de Larmentane dut, la mort dans l'âme, faire signe au notaire de commencer la lecture du contrat.

Il s'agissait là-dedans d'apports communs, fictifs, et de régime de communauté *réduite aux acquêts* ou acquisitions faites pendant le mariage. Ceci visait les donations qui pouvaient être faites par des tiers, c'est-à-dire par le grand-père de la jeune fiancée, mais le grand-père jusque-là, il fallait l'avouer, n'avait rien donné. On se demandait pourquoi.

Le jour du contrat, un peu contre l'usage, on avait aussi exposé la corbeille qui attirait toutes les élégantes de la cour et de la ville. Si le grand-père n'avait rien donné, le baron Otto, lui, avait offert à sa fiancée des choses merveilleuses, achetées non pas à Berlin, mais à Paris. Dans un coffre ancien, aux vieilles ferrures damasquinées, qui, seul, venait d'Allemagne et remontait probablement à Barberousse, et dans une grande corbeille en vannerie artistique, ornée de rubans et de fleurs blanches, on pouvait contempler des robes de velours et de satin, des dentelles modernes, noires et blanches, des points d'Angleterre et d'Alençon, des diamants, des manteaux de loutre et d'astrakan, des pièces de vaisselle plate.....

Pauvre Lucie! il lui fallut le lendemain revêtir cette robe blanche en brocart qui fait si doucement palpiter le cœur des épousées, il lui fallut sourire, il lui fallut accepter avec gaieté les compliments de tous; et tous étaient en fête : le frontail des chevaux et le fouet des cochers étaient ornés de rubans blancs; les valets de pied avaient revêtu la livrée de gala avec une décoration de fleurs d'orangers.

Il est impossible de décrire l'attitude dédaigneuse